

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 18 mars 2024

DE_2024_007

Date de la convocation : 11 mars 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le quorum est atteint.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Frédéric SIMON

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de **Anne BERNARD**, Maire*

Présents : Mmes BERNARD, LHERMELLIN, MAZOUIN, MALHAO

Mrs BARTHELEMY, SIMON, ROSSET, COCULET, FORTINEAU, ,
OUVRARD

Représentés : M. BOREL est représenté par M. BARTHELEMY

Absents excusés :

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Anne BERNARD

Le secrétaire de séance,

Frédéric SIMON

Po Roger
Barthelemy
Rouze

